

État d'avancement des inventaires des zones humides

Ce que dit le SAGE :

❖ Prescription E3 – 6 : Réalisation des inventaires zones humides

Les communes ou ECPI doivent réaliser un inventaire des zones humides selon les préconisations du cahier des charges et du guide méthodologique, élaboré par le SMEIL, avant le 10 juillet 2012.

❖ Prescription E3 – 8 : Prise en compte des inventaires de zones humides

Ces inventaires doivent être annexés aux documents d'urbanisme des communes dans le cadre de leur élaboration ou de leur révision.

Sources et description des données :

Les milieux humides jouent un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des crues. Il est donc important de préserver ces milieux menacés par les activités humaines.

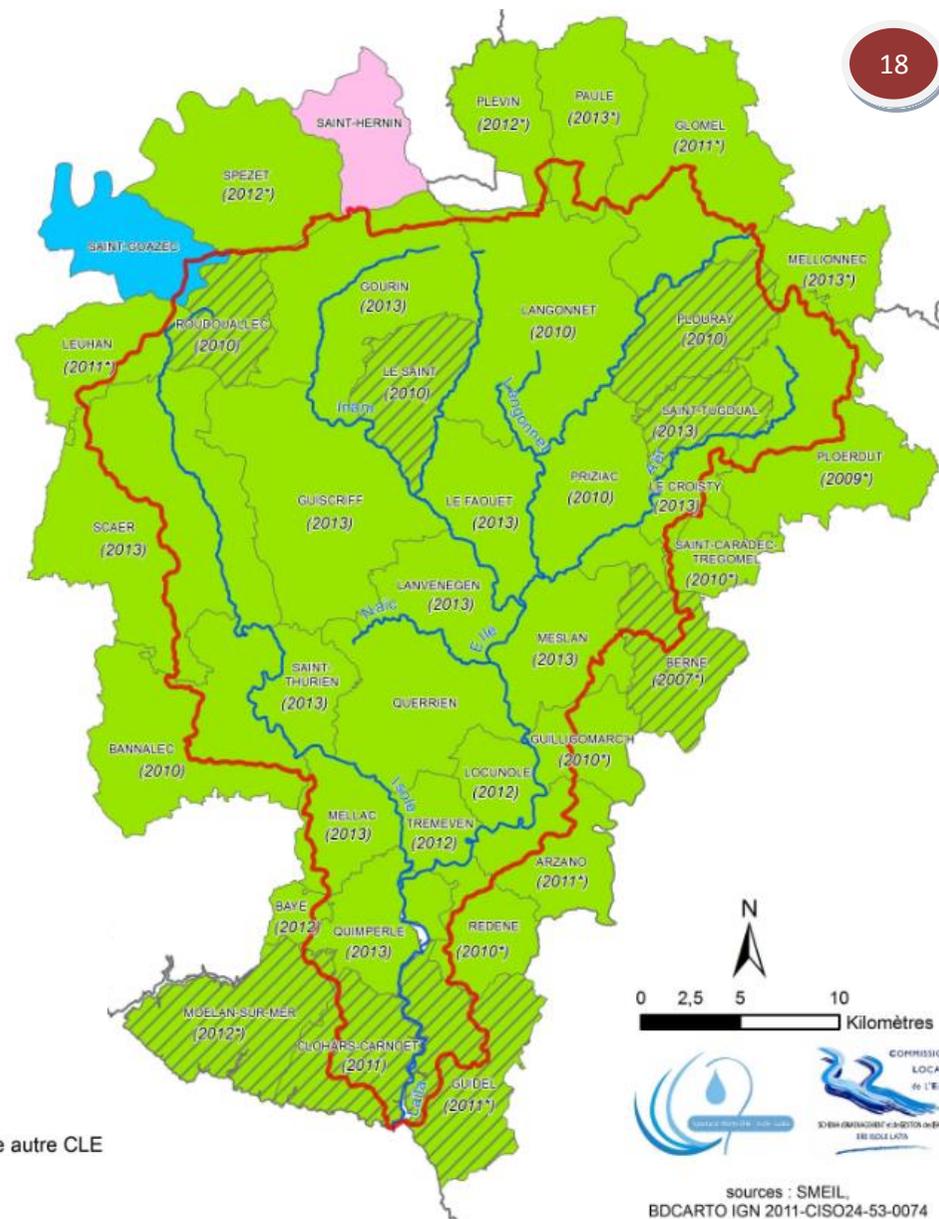
Afin de localiser et identifier les zones humides du BV, des inventaires sont à mener sous maîtrise d'ouvrage des communes, avec l'appui du SMEIL.

Pour une démarche cohérente et concertée sur le territoire, le syndicat a élaboré un cahier des charges, validé en 2009.

Suite à l'approbation des inventaires par les comités de pilotage communaux et par les conseils municipaux, ils sont soumis à la CLE pour validation.

Inventaire zones humides

- Réalisé (année de validation en CLE)
 - En cours de réalisation
 - En projet
 - Pris en compte dans le document d'urbanisme
 - Limite du bassin versant
 - Réseau hydrographique principal
- année* : Inventaire uniquement validé en conseil municipal ou par une autre CLE



État d'avancement des inventaires des zones humides (suite)

Indicateurs et évolution :

Les inventaires des communes portés par les autres syndicats de BV ne seront pas validés par la CLE, mais seront uniquement validés en conseil municipal.

- Presque toutes les communes du bassin EIL ont réalisé leur inventaire de zones humides, seul Querrien est en attente de validation de la CLE (cf. figure 18).
- Les zones humides représentent en moyenne 13,5% de la surface des communes (cf. figure 19).
- Globalement, les communes rurales ont des surfaces en zones humides plus importantes que les communes urbaines et littorales.
- Les part des communes en zones humides varient de 4% au minimum (Saint-Thurien), à 28% (Glomel) au maximum.

L'essentiel

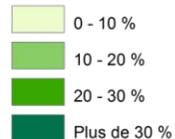
37 communes sur 38 ont réalisé leur inventaire de zones humides

8 communes ont intégré l'inventaire à leur document d'urbanisme

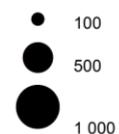
13 719 ha de zones humides sur la superficie totale du BV EIL

L'amont du bassin présente plus de zones humides que l'aval

Pourcentage de zones humides en fonction de la surface communale

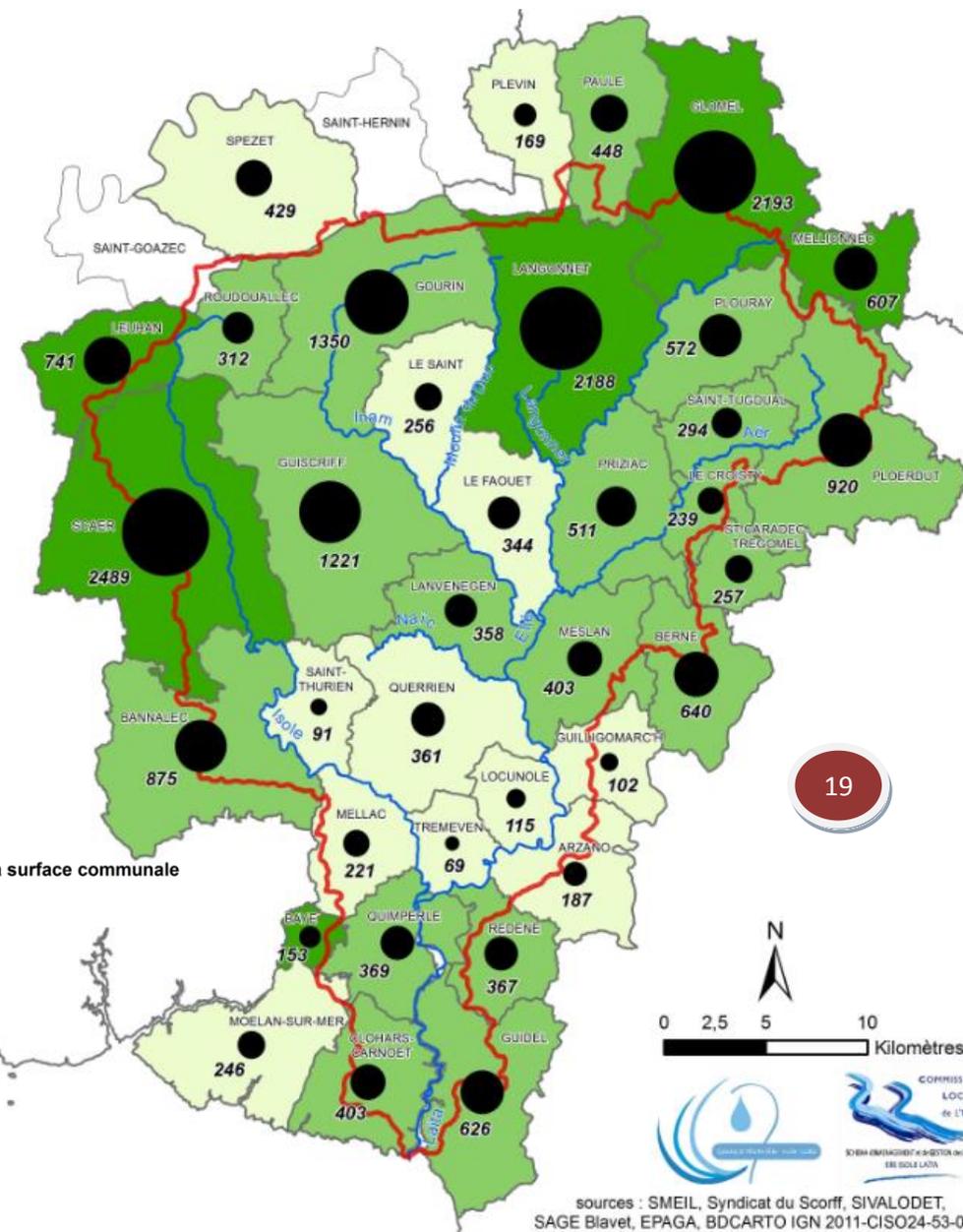


Superficie de zones humides inventoriées (ha)



Limite du bassin versant

Réseau hydrographique principal



Superficie des zones humides inventoriées -Août 2014